

Zeitschrift: Bulletin de la Société pédagogique genevoise
Herausgeber: Société pédagogique genevoise
Band: - (1901)
Heft: 3

Artikel: La nouvelle carte murale de la Suisse pour les écoles
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-240499>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

MM. Golay, Emile, Charvoz et Mercier sont élus premier, deuxième et troisième suppléants.

3° Nomination du correspondant à l'« Educateur ».

Par acclamation, et à l'unanimité, l'assemblée confirme M. *William Rosier* dans ses fonctions de correspondant à l'*Educateur* pour une nouvelle période de trois ans.

M. *Rosier* se déclare très sensible au nouveau témoignage de sympathie et de confiance qui vient de lui être accordé; il recommande aux sociétaires de collaborer activement à l'*Educateur* et d'envoyer au correspondant cantonal des notes pour la chronique genevoise.

4° La nouvelle carte murale de la Suisse pour les écoles.

M. le Président donne la parole à M. *Rosier*, qui présente la nouvelle carte, dont la beauté et l'exactitude ressortent d'autant mieux qu'elle se trouve placée en regard d'une carte Keller éditée en 1837. Le contraste est frappant.

M. *Rosier* donne sur la construction de la nouvelle carte de nombreux renseignements techniques et historiques qui intéressent vivement l'assemblée.

Les cartes murales employées le plus généralement jusqu'ici pour l'étude de la Suisse sont celles de Keller et de Ziegler. La carte Keller a paru en 1830, mais elle a été sans cesse améliorée depuis; la carte Ziegler est venue plus tard. Etablies d'après le système des hachures pour la représentation du relief, ces deux cartes ne répondent plus actuellement à ce que l'on peut attendre des procédés modernes.

C'est le colonel Siegfried qui, dans son rapport sur l'Exposition universelle de Paris en 1878, a émis le premier l'idée de faire de la carte murale de la Suisse une publication nationale, éditée par l'Etat. De 1883 à 1892, la Confédération reçut de divers cartographes et instituts des demandes de subventions destinées à aider l'établissement d'une nouvelle carte. En 1892, elle convoqua une commission composée de MM. Keller, Becker, L. Held, J.-H. Graf, A. Wäber-Lindt, H. Wettstein et W. Rosier et la chargea de lui présenter un rapport sur la question, en prenant pour base un questionnaire présenté par le Bureau topographique fédéral. Cette commission conclut à la nécessité d'une nouvelle carte établie d'après les procédés

les plus récents et en fixa les détails d'exécution et le devis. S'appuyant sur ce préavis, le Conseil fédéral présenta aux Chambres, en 1893, une proposition tendant à faire établir et à remettre gratis aux écoles primaires, secondaires et supérieures des différents cantons une carte murale de la Suisse. Les Conseils rendirent en 1894 un décret conforme et votèrent en deux fois un crédit total de 167,000 fr. pour la remise gratuite de la carte aux huit à dix mille écoles de la Suisse. Le Bureau topographique se mit immédiatement à l'œuvre avec l'aide de commissions d'experts; puis, à la suite de concours, il chargea l'institut Kümmerly frères, à Berne, de l'exécution lithographique de la carte. Aujourd'hui le travail est terminé et il est probable qu'il ne se passera pas un temps bien long avant que toutes les écoles soient pourvues du nouveau moyen d'enseignement.

La carte est à l'échelle de 1/200,000 et établie sur le méridien de Greenwich. A l'intérieur du cadre, aucun espace n'est pris par le titre et la légende; le dessin arrive de tous côtés jusqu'aux bords de la carte. Celle-ci ne s'arrête pas aux limites précises de la Suisse; le cadre est tracé à quelque distance à l'ouest du canton de Genève, au nord de celui de Schaffhouse, à l'est des Grisons et au sud du Tessin. Les territoires situés en dehors de la Suisse sont autant que possible traités de la même manière que notre pays; toutefois, étant donné que pour certaines régions il n'existe pas des documents d'une rigueur aussi grande que ceux que nous possédons pour la Suisse, le degré d'exactitude n'y est pas aussi élevé.

Touchant le relief, le moyen des hachures, qui convient très bien pour les cartes manuelles à petite échelle, est très avantageusement remplacé, pour les cartes murales, par le procédé dit de la carte-relief, c'est-à-dire par des ombres et des teintes appliquées sur le fond fourni par les courbes de niveau. Dans la nouvelle carte, les ombres et les teintes sont distribuées d'après le principe de la lumière oblique venant à 45° du côté nord-ouest. Ainsi la carte fournit une vue d'ensemble, qui n'est probablement égalée par aucune autre œuvre de ce genre de n'importe quel pays, et, d'autre part, grâce aux courbes de niveau, elle permet de baser l'étude des détails sur des données exactes et complètes. C'est le desideratum exprimé depuis l'origine de la cartographie scientifique. Il est aujourd'hui réalisé et il est permis de dire que le Bureau to-

pographique fédéral, par ses nombreux travaux dans ce domaine, poursuivis avec persévérance depuis nombre d'années, a contribué plus que tout autre institut à atteindre ce but.

Les cours d'eau sont marqués en bleu, les chemins de fer en noir, les positions en noir aussi, mais les principales d'entre elles sont remplies de rouge. Quant aux frontières, représentées par des traits et des grisés en rouge, elles ont été tracées de manière à ne pas nuire à l'aspect général, tout en étant suffisamment distinctes.

Peu de cartes ont été l'objet d'études plus approfondies, d'essais plus nombreux et de soins plus complets. Chaque nom, presque chaque détail a été discuté. Rien n'a été négligé pour que le travail fût vraiment hors pair. On en jugera par cette indication que chacune des quatre feuilles dont se compose la carte ne subit pas moins de quatorze tirages. Il faut le dire hautement : la nouvelle carte de Suisse est un pur chef-d'œuvre qui fait le plus grand honneur au Bureau topographique fédéral. (*Vifs applaudissements.*)

M. le Président remercie chaleureusement M. Rosier de sa captivante communication. La carte que vient d'éditer le Bureau topographique fédéral fait honneur à notre pays. Tous ceux qui ont contribué à mener à bien cette œuvre superbe, d'une importance pédagogique de premier ordre, méritent la reconnaissance du corps enseignant suisse.

Dans les écoles primaires genevoises et dans celles des autres cantons romands, la nouvelle carte sera considérée comme l'heureux couronnement des améliorations apportées dans l'enseignement de la géographie nationale par les excellents manuels de notre distingué collègue M. Rosier. (*Applaudissements.*)

5° Propositions individuelles.

M. Favas prie les sociétaires chez lesquels des livres de la bibliothèque sont restés en souffrance de vouloir bien les rapporter.

M. Bieler présente diverses observations sur les examens d'orthographe.

Vu l'heure avancée, la question sera reprise par notre collègue dans une prochaine assemblée.

Séance levée à 4 heures $\frac{1}{2}$.